

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2839-2022
concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie
des élus de la Ville de Magog

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2022, avis de motion a été donné que le Règlement 2839-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Magog sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal. Un projet de règlement a été déposé à cet effet.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Magog, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, telle qu'amendée récemment. Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Magog.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 21 février 2022 qui se tiendra à 19h30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Veillez noter qu'en date du présent avis, l'hôtel de ville est fermé. Les personnes qui éprouvent des difficultés à utiliser les services en ligne ou qui n'ont pas accès à un ordinateur sont invitées à communiquer avec le Service GO au 819 843-3333 pour prendre rendez-vous pour la consultation de ce projet de règlement.

Donné à Magog, le 9 février 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe